

Dépot de Certificat d'Urbanisme



En application des dispositions de la loi n° 2017-0510 du 28 août 2017 relative au dialogue de territoire, à l'égalité territoriale et à la simplification, un dispositif permettant aux usagers de déposer en ligne des demandes de certificats d'urbanisme de simple information, en ligne.



L'ouverture du portail aux dépôts des autres demandes et déclarations est prévu ultérieurement.

En ligne :

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme

1. Créer votre compte
 2. Remplir le formulaire en ligne
 3. Joindre les documents numériques du dossier
 4. Valider votre dossier et l'envoyer
- [Accédez au portail de Dépôt de Certificat d'Urbanisme](#) [3]

Par courrier :

Mairie de Toulon
Services Droits des Sols
Avenue de la République - CS 71407 - 83056 Toulon Cedex

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] <https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/mairie2020.jpg>
- [2] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/20200611_111325.jpg
- [3] <https://guichetunique.geosphere.fr/toulon>